

Candidature à une Convention Industrielle de Formation par la REcherche

Entre situation de Handicap et Protection de l'Enfance

Une Recherche-Action pour mieux comprendre les "interstices"

Projet de thèse en Sociologie

Directeur de Recherche :
Bertrand Ravon

Co-directrice de Recherche :
Claire Autant Dorier

Partenaire institutionnel :
Le Conseil Départemental de la Loire, Muriel Sofonea

Stéphany DURAN

Année 2019

Table des matières

<i>I/ La difficile reconnaissance des « enfants de l’interstice »</i>	3
I.1 Présentation du thème.....	3
I.2 Qui sont les « enfants de l’interstice » ?.....	4
I.3 Les épreuves des professionnels	6
<i>II. De la commande institutionnelle à la délimitation de l’objet de la recherche doctorale</i> ..	7
II.1 La problématique de terrain.....	7
II.2 Une Recherche-Action pour l’ODPE de la LOIRE	8
II.3 Les terrains.....	9
II.4 Le calendrier	9
<i>III Un dispositif de recherche au service du décroisement institutionnel</i>	10
III.1 L’ancrage dans l’équipe POCO.....	10
III.2 Recherche collaborative et connaissance partagée.....	12
<i>IV Bibliographie</i>	14

I/ La difficile reconnaissance des « enfants de l'interstice »

I.1 Présentation du thème

Le public des enfants confiés et accompagnés à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) qui sont en même temps dits en situation de handicap devient l'objet de préoccupations grandissantes. Les rapports de 2015 et 2018 rédigés par la défenseure des enfants, Geneviève Avenard, font émerger la question du handicap en prévention et Protection de l'Enfance. Le fait que les institutions concernées (Protection de l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, médico-social) soient cloisonnées porte, selon elle, atteinte aux droits de l'enfant.

« Chacune des institutions s'attache bien à répondre à un besoin du tout petit enfant mais en l'absence de dialogue et d'échanges d'informations entre elles, certains de ses autres besoins ne sont pas ou seulement imparfaitement pris en compte, une éventuelle réponse globale n'est pas réfléchie et la recherche de son intérêt supérieur ne fait pas l'objet d'une démarche partagée et cohérente. »¹

Le rapport de Denis Piveteau sur les parcours de vie des personnes en situation de handicap et leurs familles² va dans le même sens.

« Dans tous les parcours de vie marqués par des ruptures reviennent des périodes, plus ou moins longues, d'inscription durable sur plusieurs « listes d'attentes », souvent dépourvues de toute solution alternative d'accompagnement et de soutien. » (Piveteau, 2014, p.21).

Au sein du Conseil Départemental de Loire, le problème est ainsi posé : *« Environ 10% des enfants pris en charge par la Protection de l'Enfance dans la Loire se trouvent en situation de handicap (physique, mental, développement, de comportement etc..). Ces situations d'enfants complexes amènent les institutions et les professionnels à s'interroger sur l'accompagnement de ces enfants et leurs familles.*

Ces situations de vie viennent réinterroger les pratiques et l'offre de prise en charge qui s'éloignent bien souvent des besoins spécifiques de ces enfants. En écho, au rapport rendu par le Défenseur des droits en 2015 qui fait état de ces enfants « invisibles », le Département de la Loire a souhaité se donner les moyens de construire une connaissance objectivée de ces enfants sur son territoire afin d'impulser une véritable réflexion collective autour de l'accueil de ces

¹ Geneviève AVENARD et Jacques TOUBON, *De la naissance à 6 ans : au commencement des droits*, Rapport Enfant : Paris : 2018. 79p.

² Denis PIVETEAU et al., *« Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches*, Rapport handicap : Paris : 2014. 96p.

enfants. » (ODPE Muriel Sofonea 2019)

Au cours du stage réalisé au sein de l'ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) de la Loire, j'ai pu rencontrer des professionnels se disant également préoccupés par le fait que de nombreux enfants accompagnés et confiés à l'ASE apparaissent sujets à des difficultés ou à des troubles handicapants et ne disposant pourtant pas d'un « statut » ni d'une reconnaissance « handicap », et donc sans « notification MDPH »³.

C'est autour de ce double public, désigné comme « les enfants confiés à l'ASE et porteurs de handicaps », et de ceux décrits par les professionnels comme des enfants dans « l'interstice » que le présent projet de thèse a pu prendre forme. Dans un premier temps, je me pencherai sur la difficile reconnaissance de ces « enfants de l'interstice ». Dans un second temps, et après avoir décrit la commande institutionnelle du Département en vue d'une thèse CIFRE, je développerai l'objet, la méthode et le terrain de la recherche. Enfin, je reviendrai sur l'ancrage de cette recherche au sein du Centre Max Weber et l'enjeu de la recherche-action comme opérateur de décloisonnement institutionnel.

I.2 Qui sont les « enfants de l'interstice » ?

Ce qui est problématique est double : c'est en même temps tout ce qui relève de l'accompagnement des enfants (« les prises en charge », « les prestations », « les orientations », « les aides », « les projets : projet de vie, projet pour l'enfant, les différents contrats ») et les contours et caractéristiques même de ceux qu'il s'agit de prendre en charge.

« *Qui sont les enfants dans l'interstice ?* », ce terme désignant une part d'enfants relevant de la Protection de l'Enfance et étant dits en situation de « Handicap » sans être tous reconnus formellement comme tels.

Selon la loi de 2005, le handicap est défini par « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » Or, les professionnels de la Protection de l'Enfance identifient de telles altérations qui semblent causées par les problèmes sociaux que subissent les enfants. Leur santé, entendu

³ Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont des lieux qui ont pour but de faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Elles donnent un accès aux droits et prestations destinés aux personnes en situation de handicap. Elles exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des personnes et de leur famille ainsi que la sensibilisation aux handicaps.

dans l'acception de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), paraît atteinte. « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.* ». Les professionnels repèrent ce qu'ils qualifient de « carences » et de manques dans la construction de la personne : la participation des personnes dans leur vie en société serait limitée par un ensemble de difficultés, d'empêchements et d'incapacités.

Pourtant ils ne sont peut-être pas handicapés au sens médical et psychologique et ce handicap qualifié de « social » n'est pas reconnu comme un handicap par la MDPH. Il est perçu comme un « vide juridico-institutionnel » pour les professionnels de l'ASE.

Nous constatons, qu'il y a d'une part une certaine fragilité sémantique dans les termes utilisés, et potentiellement un désaccord entre les acteurs professionnels sur les désignations et phénomènes qu'il s'agit de traiter, et d'autre part une difficulté à prendre la mesure du nombre d'enfants concernés. La notion de « handicap social » rappelle la longue série des notions mobilisées dans le champ de l'intervention sociale et de l'« inadaptation » : « handicap socio-culturel » (Charlot, 1997), « cas lourds », « incasables ».

En effet, comme le dit Patrick Conrath « *Comment donner du sens à soi-même lorsque l'on est marqué par une terminologie aussi floue et généraliste ?* » (2011 : 16)

Il y aurait donc matière à mener l'enquête sur la façon dont les catégories sont produites localement du côté de la Protection de l'Enfance comme du côté de la MDPH pour tenter de cerner le public accompagné et à accompagner et ainsi à mieux identifier la part qu'il représente effectivement : tant en effectif absolu qu'en nombres de mesures, temps et durée de suivi et de parcours, professionnels mobilisés et temps dédié.

Pour les enfants relevant déjà d'une reconnaissance MDPH, cela permettrait d'identifier, comment s'effectue « l'accès au droit » (Trombert, 2017) ainsi que les connaissances et les recours au niveau des dispositifs et des lieux susceptibles d'accueillir ces enfants (Émilie Potin, 2012)⁴.

Pour les autres, l'enjeu sera de comprendre ce qui amène les professionnels de la Protection de l'Enfance à différencier ces enfants des autres enfants accompagnés au sein de l'ASE. A quels signes sensibles repèrent-ils « quelque chose » de « différent » ? Quels sont les qualificatifs mobilisés pour désigner cela en lien avec le champ du handicap ? « Troublés », « Carencés », « Associable », « Diminué », etc. A quel(s) moment(s) dans les parcours de vie et de prises en

⁴ Nous envisageons, dans le cadre de la CIFRE de mener un travail avec les professionnels autour des espaces qui existent pour répondre aux différents besoins de l'enfant accompagné par les services sociaux. Cela permettrait de voir quelles solutions et soutiens peuvent être apportés.

charge ces termes situent-ils ce qui handicape ?

I.3 Les épreuves des professionnels

A l'ASE, les professionnels sont confrontés à des situations difficiles. Leurs actions comporteraient des épreuves au « *double sens d'éprouver une situation difficile et de faire la preuve de ses capacités à faire face* » (Ravon, Vidal-Naquet, 2016, p.1).

Ils affirment clairement « on ne sait pas faire avec le handicap. » « On n'est pas bon dans ce domaine ». Les difficultés se posent au niveau de l'accompagnement dans certaines démarches (difficultés d'accès à des équipements et à des places en structures adaptées ainsi que la complexité à se mettre en relation avec les personnes et services concernés) liées au handicap mais aussi sur la définition même du handicap. C'est-à-dire que les professionnels en Protection de l'Enfance repèrent des éléments chez les enfants qu'ils qualifient d'handicapants mais qui ne représentent pas un handicap pour la MDPH.

Ils se sentent alors démunis et utilisent des stratégies pour faire face ou, pour reprendre Dalhia Namian, en référence à E. Goffman, de « coping stratégie ». Pourtant, des temps formels sont proposés par l'établissement comme les APP (Analyse de la Pratique Professionnelle) pour aider les professionnels dans leur accompagnement. Mais, il semblerait que des temps moins formels, où les professionnels profitent de croiser leurs collègues pour parler de situations communes, connues, permettrait d'apaiser les inquiétudes ressenties.

Au-delà, le besoin de penser des espaces communs et de collaboration entre services se manifeste afin d'aborder des situations plus sereinement. Mes observations ont pu confirmer un certain « cloisonnement » au niveau des services, notamment entre l'ASE et la MDPH, qui correspond aux spécialisations dans le travail social (Gangloff-Ziegler, 2009). Alors que ces services ont pour partie un public commun, un « marquage des frontières »⁵ existe, renforcé par une certaine méconnaissance entre champs d'action, services et professionnels. J'ai constaté qu'au delà des missions et publics différents, les deux services ont des modalités et des temps de « prise en charge » et d'accompagnement distincts qui créent des obstacles à la collaboration, des blocages pratiques et génèrent de la complexité dans les parcours des enfants et de ceux qui les suivent au quotidien. Ces temporalités institutionnelles mal-accordées viennent heurter d'autant plus fortement les autres temporalités sociales des personnes *qui « ont une réalité et une dynamique propre. »* (Bouquet, 2011, p.178).

Fabienne Pressard soulignait bien à travers le titre de son travail cette difficulté de collaboration

⁵ Shirley ROY, Dahlia NAMIAN, Carolyne GRIMARD. Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social. Presse Universitaire du Québec : Problèmes sociaux et interventions sociales, 2018. 272p.

et d'ajustement : « handicap et Protection de l'Enfance : l'affaire de qui ? »⁶.

Dans le but de s'adapter à chaque personne, la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) a été mise en place, ce qui permet une avancée sur le décloisonnement du fait que toutes les personnes qui entourent l'enfant et celles susceptibles de l'accompagner sont convoquées afin de trouver des solutions qui se mettent en place sur le terrain.

« *En fin de compte, le caractère interstitiel de ces services, [...], compromet le succès de leurs efforts pour repérer, contacter et traiter ces [personnes]* » (Ehrenberg, Lovel, 2001, p.130).

La notion d'interstice semble refléter le souci des professionnels d'ouvrir un espace pour essayer ensemble de trouver et de bricoler des solutions. La mise en place de cette recherche-actino vise à élargir cet espace d'expérimentation et de réflexion et à l'alimenter.

Le rapport de 2018 de la défenseure des enfants préconise que les politiques publiques soient plus transversales aux champs de l'enfance et du handicap, mais reste à savoir comment rendre cela effectif en pratique, dans les contraintes effectives du fonctionnement de chaque service et en prenant en compte les missions et moyens de l'ensemble des professionnels.

II. De la commande institutionnelle à la délimitation de l'objet de la recherche doctorale

II.1 La problématique de terrain

Au sein du Conseil Départemental de la Loire, la prise en charge, l'accompagnement ainsi que la coopération des services est questionnée par les professionnels de la Protection de l'Enfance et du Handicap. De ce fait, « *Cette thèse CIFRE doit apporter un éclairage sur une lecture plus juste de cette population et permettre le débat et les prises de décisions politiques en conséquence. La complexité de la situation de ces enfants impose au Département d'accompagner les acteurs de la politique enfance dans des changements de positionnement pour une meilleure efficacité de sa politique publique auprès de ces enfants et leurs familles.*

L'ouverture apportée par la présence d'un Doctorant au sein de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance consolide le lien engagé par le Département de la Loire et l'Université. La démarche d'accueil d'une thèse CIFRE est une ressource innovante au sein du Département de la Loire et souligne l'intérêt portée à la Recherche-Action pour permettre l'amélioration des politiques sociales sur le territoire. » (ODPE Loire, Muriel Sofonea, 2019)

« *Pour la MDPH, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance de ce public particulier, de*

⁶ Fabienne PRESSARD. Handicap et protection de l'enfance : l'affaire de qui ? *Eres VST - vie sociale et traitements*, 2017, n° 133. p.22 à 25.

permettre que les situations soient abordées dans leur globalité en apportant des réponses coordonnées, et de participer à une nécessaire transversalité par la mise en place d'actions opérationnelles visant à améliorer l'accompagnement des enfants et de leurs familles. »
(MDPH Loire, Nelly Montrobert, 2019)

Le projet de thèse a été élaboré au cours de l'année 2019-2020 : nous⁷ avons choisi de réaliser un stage d'une durée de six mois pour mener une pré-enquête de terrain afin de construire et organiser le projet de thèse au sein du Conseil Départemental avec les acteurs. Plus exactement au Pôle Vie Sociale, où se trouvent la Protection de l'Enfance et la MDPH. Cette période préparatoire nous a permis de mieux cerner les attentes des divers acteurs et de collecter les premières données de terrain afin de définir ensemble les orientations de la recherche-action à venir.

II.2 Une Recherche-Action pour l'ODPE de la LOIRE

Le projet de thèse en collaboration avec le Conseil Départemental de la Loire au sein de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance permettrait, aux acteurs locaux du Département (ASE, MDPH), de faire des ponts par le biais d'une meilleure connaissance de leurs actions et moyens ainsi qu'impulser une réflexion et des initiatives d'action ensemble par le biais d'un tiers plus objectif.

La présence d'une personne extérieure aux deux champs qui puisse porter ces questionnements selon une démarche de Recherche-Action constitue une modalité originale pour engager des travaux avec les acteurs des deux champs. Je serais donc ce tiers, et au-delà l'ensemble du dispositif de suivi et d'encadrement de la thèse en CIFRE, qui pourrait aussi jouer un rôle fédérateur entre les différents services du Département ainsi qu'en créant du lien avec des institutions telles que l'ARS et des établissements qui prennent en charge le public questionné comme des Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS), DITEP, etc.

La réalisation de la thèse, dans le cadre d'une convention CIFRE, doit amener les professionnels à avoir une « vision plus juste » des publics commun et des publics qui sont dans les « interstices ». Il doit également permettre de repérer ce qui existe déjà afin de donner des clés de lectures plus proches des réalités de chacun. Donc, d'apporter une meilleure connaissance au niveau de l'articulation des réseaux, des situations et des différents points de vue pour envisager un meilleur dialogue afin d'améliorer les accompagnements proposés.

Ces attentes supposent de proposer un dispositif de recherche qui construise effectivement cet

⁷ L'enseignante chercheure Claire Autant Dorier, le Conseil Départemental (Muriel Sofonea) et moi-même.

espace de médiation et d'élaboration de visions et de partages d'expériences.

Il me semble que c'est petit pas à petit pas que la Recherche peut permettre une collaboration et une mise en action. Cela permettrait de répondre aux missions qui incombent à l'ODPE.

II.3 Les terrains

Je serais rattachée aux terrains par le biais de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de la Loire⁸, ce qui permet d'avoir une place dans l'espace du Conseil Départemental de la Loire mais ne pas être rattachée soit à l'ASE, soit à la MDPH.

Le Département de la Loire est composé en quatre territoires de Développement Social, le Roannais, le Forez, Saint-Etienne et le GOP (Gier Ondaine Pilat). Dans cette démarche de Recherche, il serait souhaitable de travailler avec des acteurs de chaque territoire afin d'en connaître leurs pratiques diverses de par leur environnement distincts (urbain, rural). Au sein de ces quatre territoires, il y a des services de prévention et Protection de l'Enfance. Cependant, il est à noter que la MDPH concernant les enfants (moins de 20 ans) se trouve seulement sur le territoire de Saint-Etienne.

Pour ce projet de thèse, je serais amenée à rencontrer et travailler avec des partenaires du Département, tel que l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou encore des établissements MECS (Maison d'Enfant à Caractère Social), DITEP (Dispositif Institut d'Éducation Thérapeutique), IME (Institut Médico-Éducatif), etc.

II.4 Le calendrier

Plusieurs phases de travail ont été définies en collaboration avec les services Départementaux de la Loire (MDPH et ASE). Leur réalisation, quant à elle, sera planifiée lors du lancement de la Recherche-Action avec les adhérents au processus. Cependant, il est possible d'en imaginer les grands axes et objectifs. Il serait possible de parler de processus cyclique (Goyette, Lessard-Herbert, 1987), puisqu'il s'agit de réajustement de la recherche à chaque étape, nouvelles données, etc.

Ces phases seront rythmées de rendus, comptes rendus, analyses de données, des réflexions en interne, des temps d'analyse partagée, des retours formels et informels effectifs et validés au niveau institutionnel et politique sur le terrain pendant ces trois années (soit six semestres) de Recherche.

⁸ En application de l'article L226-3-1 du Code de l'action sociale et des familles, sont définies les missions qui sont confiées, dans chaque département, à l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance. Cet observatoire est chargé notamment de recueillir, produire, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le Département. Ce qui permet une réflexion sur la mise en place de la politique de Protection de l'Enfance au sein du Département (schéma départemental). Muriel Sofonea est référente de cet espace.

Tâches	Méthodes	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Documentation bibliographique	Sociologie du Handicap						
	Les différents types de prises en charge dans le milieu du handicap						
	Lien entre handicap et Protection de l'Enfance						
	Les parcours de vie en Protection de l'Enfance						
	Épreuves de professionnalité						
	Collaboration dans l'action						
Lancement de la Recherche-Action	Présentation du travail de thèse et du processus de Recherche-Action pour une adhésion à la démarche.						
	Travail collectif autour de <ul style="list-style-type: none"> - La démarche de Recherche - Une présentation des adhérent(e)s - Questions sur cas complexes. Proposer une animation qui génère du collectif. 						
Une étude des cas complexes (situations d'enfants dits « dans l'interstice »)	Réflexion collective autour des termes utilisés par les acteurs des différents services pour qualifier ces enfants en vue de construire la base d'un questionnaire destiné aux professionnels de l'ASE, de la MDPH et éventuellement de partenaires extérieurs.						
	Formulation d'une requête pour connaître la part d'enfants étant suivie par les deux services (ASE-MDPH).						
Analyse des pratiques professionnelles	Un repérage collectif des ressources et des freins dans l'accompagnement qui pourrait nourrir le questionnaire destiné aux professionnels.						
	Temps de témoignages des acteurs sur leurs expériences professionnelles d'accompagnement et de gestion.						
Analyse des données	Réalisation, passation et analyse transversale du questionnaire ; Analyse transversale des données						
Restitution	Une formulation d'hypothèses avec les acteurs,						
	Une proposition d'action pourrait être faite au département : <ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation des moyens. - Observer comment l'institution répond et se met en action face à la proposition. 						
Analyse réflexive de la démarche de recherche	Il s'agit de s'interroger à différents niveaux dans la recherche : <ul style="list-style-type: none"> - Mener l'enquête à plusieurs - Faire participer les acteurs - Penser la médiation entre les deux champs - Trouver des formes de traduction possibles et adéquates. 						
Rédaction							

III Un dispositif de recherche au service du décloisonnement institutionnel

III.1 L'ancrage dans l'équipe POCO

Le laboratoire de recherche et en particulier l'équipe POLitique de la COnaissance s'inscrit

dans une tradition de recherche impliquée⁹, inscrite dans le contexte d'une société considérée comme de plus en plus réflexive. L'équipe POCO se donne pour objet l'exploration et l'analyse des modalités d'articulation entre les savoirs spécialisés - scientifiques ou non et la politique entendue comme composition concertée du monde commun.

Cela se traduit par une conception de l'enquête d'inspiration pragmatiste considérant l'enquête comme omniprésente dans le monde social. Ainsi, pour Dewey, l'expérience est ponctuée par la présence de situations problématiques qui entravent sa poursuite. Ce qui fait problème ne peut être déterminé, de même que ses solutions possibles, qu'à travers une enquête. Ainsi, l'enquête n'est pas le propre d'une catégorie particulière d'acteurs sociaux (les chercheurs professionnels), mais l'engagement à des titres divers et selon diverses modalités de formalisation de tous les êtres sociaux, individuels ou collectifs, saisis avec leurs objets, et par extension l'intelligibilité de ces objets mêmes.

Cela impacte en profondeur l'activité de recherche sociologique : Il s'agit en effet de tenir compte que les problèmes que se pose le sociologue sont d'abord des problèmes « pratiques » : D'un point de vue épistémologique, ce que le sociologue prend pour objet ne lui est accessible que parce que cela a déjà été problématisé par les acteurs. D'un point de vue éthique et politique la question n'est peut-être pas tant (ou plus) de travailler « sur » (des acteurs, des situations, des problèmes) que d'explorer les manières de faire « avec », dans une relation attentionnée à l'équilibre et à l'équité des rôles.

S'inscrire au sein de l'équipe POCO, c'est appréhender et adhérer à un type de recherche scientifique qui, tant sur ses destinataires que ses méthodes, tient à être au plus proche du monde social.

Cela donne naissance à d'autres formats de recherches, dites « collaboratives » et « participatives ». Ces derniers posent question sur les places et rôles de chacun, l'impact de ces recherches, les modalités pratiques de coopération, etc. Effectivement, le chercheur qui ne se veut plus dans une recherche confinée¹⁰, intervient en adoptant une nouvelle posture plus « ouverte » et consciente d'une part d'ignorance propice au dialogue.

⁹ Historiquement la sociologie à Saint Etienne, où j'ai été formée, a été initiée dans le cadre de la formation continue, et notamment la formation des travailleurs sociaux d'une part et d'autre part la recherche s'est développée à partir du CRESAL : Centre de Recherche et d'Étude Sociologique Appliquée de la Loire, issu du mouvement Économie et Humanisme, dont les deux co-directeurs de recherche ont été membres.

¹⁰ « *La recherche confinée se définit comme une activité de recherche dans laquelle les chercheurs s'adressent aux chercheurs, s'expriment dans des colloques scientifiques, publient dans des revues scientifiques, et sont recrutés et promus selon l'avis des autres chercheurs exclusivement.* » PAILLOTIN Guy, CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BERRY Michel. 2002. Compte rendu de « Recherche confinée et recherche de plein air », Les amis de l'école de Paris, Février 2003, p.1-11.

Par exemple, dans le cadre de mon Master 2, j'ai déjà été amené à réaliser une Recherche-Action collaborative, au sein d'un établissement de protection de l'enfance. Mon rôle était d'évaluer auprès des familles le nouveau projet d'Accueil De Jour, mis en place suite à une démarche réflexive engagée par l'équipe et accompagnée par une chercheuse (C. Sellenet)¹¹.

De nouveaux acteurs prennent part à la Recherche, ce qui a pour effet une prise de conscience de la réalité du terrain et mène à un double enjeu : scientifique et praxéologique.

Ma recherche s'inscrit pleinement dans le développement actuel des travaux sur l'intervention sociale, et notamment dans le cadre du GIS-Hybrida IS¹² dont le Centre Max Weber est partie prenante.

III.2 Recherche collaborative et connaissance partagée

Pour cette Recherche, il serait intéressant de mettre en place un travail collaboratif. Par le biais la pré-enquête menée, j'ai observé que de nombreux professionnels seraient intéressés pour participer ou seulement lire un travail de Recherche portant sur leur action au Département et avec leurs partenaires.

Le terrain d'enquête est multiple puisque l'accompagnement de ces enfants mobilise un ensemble d'acteurs et de services. Afin d'associer les divers acteurs et institutions et que la recherche puisse y prendre place il semble nécessaire de mettre en œuvre un processus de Recherche-Action. En accueillant un(e) doctorant(e), le conseil départemental n'a pas seulement une volonté d'apport de connaissances, mais souhaite s'engager dans une démarche d'expérimentation et nourrir ses pratiques des apports théoriques afin de répondre collectivement aux difficultés constatées. Réciproquement, la recherche sera alimentée par le processus de « traduction », d'« interactions » et d'« apprentissage » mise en œuvre. C'est en cela que la Recherche peut être collaborative ou partenariale, au sens de Christine Audoux et Anne Gillet¹³, en phase avec les orientations du Centre Max Weber.

L'engagement dans une Recherche avec des interlocuteurs externes au Département permettra de mettre du tiers et vise à créer « du lien » du fait de la multiplicité des services et des acteurs impliqués. Autrement dit, la recherche pourra être un « *catalyseur ou facilitateur de l'action* » comme le décrit Michèle Cartoux¹⁴, puisqu'il est voulu que la connaissance soit

¹¹ « Une Recherche-Action pour l'Accueil De Jour Machizaud : place(s), parole(s) et émotion(s) », Mémoire de fin de Master en Politiques Sociales et Développement Territorial, 2019.

¹² Réseau Interdisciplinaire et international de Recherche en Intervention sociale/ travail social <https://hybridais.hypotheses.org/>

¹³ Christine AUDOUX et Anne GILLET. Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction. *Revue Interventions économique*, 2011, n°43. 20 p.

¹⁴ Michèle CATROUX. Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique, *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 2002, n° 3. p. 8-20.

construite à partir des pratiques et savoirs des acteurs de terrain. C'est-à-dire avec les personnes impliquées qui ont une expérience directe en lien avec les questions qui se posent et les situations de terrain. Selon Beau et Weber (2010), enquêter consiste à « *prendre de la distance, s'éloigner pour « mieux voir* ». Toutefois, comment le chercheur peut-il comprendre et rendre compte des pratiques s'il se met à distance ? Je ne pense pas qu'il faille s'éloigner pour mieux voir. Il me semble qu'il ne faut pas couper les liens que le chercheur a créé avec les acteurs. Il importe d'être à côté, d'accepter l'échange, pour pouvoir saisir les situations¹⁵. La notion de coopération serait plus appropriée s'il n'y avait que de l'action mais il ne faut pas oublier le côté recherche. La recherche engage le chercheur sur le terrain, auprès d'une communauté scientifique et de manière personnelle. Ce format de Recherche-Action suppose que le chercheur de terrain soit davantage un « porte-parole » (Callon, 1999). « *C'est s'engager dans une opération de performance de la réalité. Le chercheur représente (dans tous les sens du mot) l'entité au nom de laquelle il parle, et, à travers le dispositif expérimental qui permet cette représentation* » (Callon, 1999, p.66). Il s'agit bien de s'engager sur un terrain donc se lier à des personnes, un objet par une action qui va décrire et théoriser les « manières de faire » (les pratiques) et le comportement (relation) afin de représenter *une entité*, qui dans notre cas héberge une multiplicité d'acteurs (les enfants confiés en Protection de l'Enfance et porteurs de handicaps, des enfants dits dans « l'interstice », des professionnels de chaque institution et chaque service et les familles de ces enfants). Le rôle de « porte-parole » est ici démultiplié et il sera nécessaire de le clarifier et de le négocier à plusieurs échelles et selon des modalités sans doute variables en fonction de chacun.

Le chercheur¹⁶« dépend de la manière dont ceux à qui il s'adresse, ceux qu'il entend représenter, définissent leur environnement. Car [...] *représenter* signifie que ceux que l'on représente acceptent d'être représentés, c'est à dire de subir le risque de la traduction-trahison. [...] Cette opération de passage suppose l'hospitalité. »

Le travail diplomatique réalisé pour faire la recherche est également celui qui contribuera à construire les collaborations pour l'action. L'activité de partage de connaissance intra- et extra-institutionnel générerait des premiers liens physiques ainsi qu'une dynamique au niveau de la

¹⁵ Le verbe saisir à de nombreux sens, comme celui d'attraper et tenir quelque chose et celui de comprendre quelque chose. C'est exactement ce que doit faire le chercheur. C'est-à-dire récolter des données afin de comprendre des situations pour pouvoir les traduire et également se laisser saisir, émouvoir, choquer ou surprendre par le terrain.

¹⁶ Entendu ici au sens de I. Stengers comme « chercheur-diplomate » et plus encore comme « technicien – diplomate » dont le rôle est de comprendre les pratiques des praticiens et de les *représenter*, c'est à dire de les faire exister pour d'autres. Le technicien-diplomate se caractérise par le fait qu'il se préoccupe des effets en retour de ce qu'il rapporte sur et pour les personnes concernées. (Stengers,2003, p. 370).

diffusion de ces connaissances. Dans ces conditions, elle formerait une coopération « interinstitutionnelle » qui permettrait d'opérer des traductions afin d'acquérir une meilleure compréhension de la réalité de terrain et de vie de chaque acteur.

IV Bibliographie

AUDOUX Christine et GILLET Anne. « Recherche partenariale et co-construction de savoirs entre chercheurs et acteurs : l'épreuve de la traduction ». *Revue Interventions économique*, 2011, n°43. 20 p.

AUTANT-DORIER Claire, FOURNEL Laurence, HERMAN Elisa, LEBBAL Malika, TROMBERT Christophe « Des besoins aux décisions : réceptions et traductions de demandes d'utilisateurs aux échelons locaux de l'aide sociale et de l'action sociale » In *Politiques sociales locales Programme de recherche de la DREES et de la CNAF*, Les dossiers de la DREES, n°33, 2019, 82.p

AVENARD Geneviève et TOUBON Jacques, *De la naissance à 6 ans : au commencement des droits*, Rapport Enfant : Paris : 2018. 79p.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence. *Guide de l'enquête de terrain*. 4^{ème} éd. Paris : La Découverte, 2010. 288 p.

BOUQUET Brigitte, « Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale ». *Eres « vie sociale »*, 2011, n° 4. p. 175 à 183.

CABANTOUS Dalila et ROBIN Pierrine. « Les ressources parentales au prisme des écrits professionnels : comment lire entre les lignes ? », *La revue internationale de l'éducation familiale*. 2016, n° 39. p. 59-79.

CALLON Michel. « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement ». *Sociologie du travail*, 1999, n° 41. p. 65-78.

CATROUX Michèle. « Introduction à la recherche-action : modalités d'une démarche théorique centrée sur la pratique », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 2002, n° 3. p. 8-20.

CHARLOT Bernard, « Du rapport au savoir. Éléments pour une théorie ». *Agora débats/jeunesses*, 1997, n°9. p. 139-140.

CONRATH Patrick, « Regards actuels sur le handicap », « *Le Journal des psychologues* », 2011, n°291, p.16.

GANGLOFF-ZIEGLER Christine, « Les freins au travail collaboratif ». *Marché et organisations*, 2009, n° 10 p. 95 à 112.

GARNEAU Stéphanie, NAMIAN Dahlia. *Erving Goffman et le travail social*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2017. 320 p.

GOYETTE Gabriel et LESSARD-HERBERT Michelle. *La recherche-action : ses fonctions, ses fondements et son instrumentalisation*. Presse Universitaire du Québec, Sillery, 1987, 205 p.

GUIGUE Michèle et TILLARD Bernadette. « Parents et professionnels du travail éducatif : une relation en tension. Regards croisés autour de vingt jeunes en difficulté ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2010, n° 27. p. 57-80.

PAILLOTIN Guy, CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BERRY Michel. 2002. Compte rendu de « Recherche confinée et recherche de plein air », Les amis de l'école de Paris, Février 2003, p.1-11.

PIVETEAU Denis et al., « Zéro sans solution » : *Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches*, Rapport handicap : Paris : 2014. 96p.

POTIN Émilie, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance*, Erès, coll. « Pratiques du champ social », 2012, 218 p.

PRESSARD Fabienne. « Handicap et protection de l'enfance : l'affaire de qui ? ». *Eres « vst - vie sociale et traitements »*, 2017, n° 133. p.22 à 25.

RAVON Bertrand et VIDAL-NAQUET Pierre, « L'épreuve de professionnalité : de la dynamique d'usure à la dynamique réflexive », *SociologieS*, Dossiers, Relation d'aide et de soin et épreuves de professionnalité, 2016.

ROSENCZVEIG Jean-Pierre et JÉSU Frédéric, « Les compétences publiques en matière de protection de l'enfance », « *Journal du droit des jeunes* », 2005, n° 241. p. 6 à 10.

ROY Shirley, NAMIAN Dahlia, GRIMARD Carolyne. *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social*. Presse Universitaire du Québec : Problèmes sociaux et interventions sociales, 2018. 272 p.

STENGERS Isabelle. *Cosmopolitiques II- partie VII - Pour en finir avec la tolérance*. La découverte, 2003. p. 287-399.